



## COMPTE-RENDU DE L'ENTREVUE DU SNUipp-FSU 82 AVEC LE DASEN

2 septembre 2014

Nous avons sollicité une entrevue avec le DASEN en cette nouvelle rentrée afin de préciser certains points et l'interroger sur ses intentions dans différents domaines.

Étaient présent-e-s M. Pestel (DASEN), Mme Bagnol (Secrétaire générale) et M. Vignau (IEN adjoint au DASEN) ainsi que Guillaume Mangenot et Denis Chaudat pour le SNUipp-FSU 82.

A l'ordre du jour, plusieurs sujets :

- ➔ Les effectifs enseignants dans le département
- ➔ La carte scolaire de rentrée
- ➔ Les AESH (anciennement AVSI)
- ➔ Le fonctionnement du 2ème mouvement
- ➔ Les postes à profil
- ➔ Les élections professionnelles
- ➔ La consultation sur le socle commun et les programmes de maternelle
- ➔ La non-inscription d'enfants de familles sans papiers sur Montauban

### ➔ Effectifs enseignants dans le département :

#### PE Stagiaires :

*La première intervention du SNUipp-FSU82 portait sur le nombre final de PE Stagiaires présent-e-s sur le terrain à cette rentrée et sur les conditions de leur accompagnement.*

Le DASEN a fait le point. Il y aura donc **30 stagiaires à mi-temps** issus du concours rénové et **23 stagiaires à temps complet** issus du concours spécial. Il a été fait appel à 2 concourants de la liste complémentaire pour compenser des reports de stage demandés par 3 collègues.

Les stagiaires du concours spécial n'ayant pas de formation prévue, il sera donné des consignes aux équipes de circonscription et PEIMF pour qu'il bénéficie d'un accompagnement particulier.

D'autre part, ces PES seront réuni-e-s une partie des heures de conférences pédagogiques (3 sur les 4) pour bénéficier d'une formation adaptée à leur situation. Ceux d'entre eux exerçant en CP seront invités à un stage de la formation continue sur la lecture et l'écriture, mais l'administration ne sait pas encore comment car ils n'ont, en théorie, pas accès au Plan Départemental de Formation en tant que stagiaires.

M. Vignau a précisé qu'il comptait réunir les collègues accueillant les stagiaires à mi-temps dans leur classe pour leurs présenter les attentes et les dispositifs d'accompagnement mis en place pour ces stagiaires du concours rénové (cette réunion a eu lieu ce mercredi 3 septembre matin).

#### Remplaçant-e-s :

*Nous avons exposé les difficultés récurrentes sur la situation dans le département et avons interrogé le DASEN sur sa volonté d'abonder le corps des remplaçant-e-s.*

Dans la mesure des disponibilités de postes une fois les ajustements de rentrée effectués, le DASEN compte bien essayer de rajouter quelques remplaçant-e-s pour compléter les 2,5 postes déjà affectés lors du 1<sup>er</sup> mouvement. Le département passerait ainsi la barre symbolique des 100 remplaçant-e-s pour le département. Il nous rappelle par ailleurs que ceux ci, comme les MAD des circonscriptions sont nommé-e-s sur le département et peuvent sortir de leur « **secteur préférentiel** » quand les besoins s'en font sentir.

#### INEAT :

*Y aura-t-il encore des INEAT prononcés dans les jours qui viennent ?*

Le DASEN nous indique qu'il peut encore y avoir 1 ou 2 INEAT prononcés pour faire face à quelques manques, mais la situation est en voie de stabilisation. Par ailleurs, une fois la rentrée passée, les départements d'origine des collègues sont souvent réticents à les laisser partir et n'accordent plus les EXEAT que de façon exceptionnelle.

## → Carte scolaire

Malgré notre insistance, le DASEN n'a rien révélé de ses intentions concernant les ouvertures et les fermetures, arguant du fait qu'il attendait les retours des IEN le soir même et prendrait ses décisions ensuite. Le DASEN ne dispose plus que de 4 ou 5 postes pour faire face aux besoins. Les mesures seront connues lors du CTSD de jeudi matin.

Les représentants du SNUipp-FSU 82 sont allés ou ont téléphoné aux écoles pour lesquelles la situation devrait être étudiée lors des commissions d'ouverture et fermeture de postes.



## → AESH (anciennement AVSI)

*Nous avons présenté au DASEN les doléances des collègues sur ce dossier : nominations tardives, incohérences dans les affectations (des collègues AESH se voient changer d'affectation alors que l'enfant qu'ils accompagnaient est toujours suivi), manque d'heures pour faire face aux notifications MDPH, accompagnement mutualisé pour des enfants ayant une notification de suivi individuel, etc..*

Le DASEN invoque la complexité du dossier et demande des retours nominatifs pour diagnostiquer l'origine du problème et savoir s'il y a bien eu erreur et d'où elle vient.

Il nous indique que de nombreux contrats finissant fin septembre il y aura encore à ce moment-là des ajustements.

*Nous insistons sur la stabilité de ces personnels, critère indispensable pour les équipes et les enfants. Il ne faut pas ajouter à une précarité de fait, due à la durée des contrats, une instabilité administrative liée à des affectations. Il est anormal qu'un-e AESH en cours de contrat voit son affectation changer alors même que l'enfant qu'il suivait a toujours besoin d'un suivi. **N'hésitez donc pas à faire remonter au plus haut niveau les dysfonctionnements de ce type que vous constatez en donnant le plus de précisions nominatives possibles (nom de l'enfant et de l'AESH, notification MDPH, projet pédagogique, etc..).***

## → (DYS-)Fonctionnement du 2ème mouvement

*Le SNUipp-FSU 82 est intervenu pour dénoncer le fonctionnement de la seconde phase du mouvement ou des collègues avec un barème de 1,333 ont été traité-e-s à égalité avec ceux ayant un barème de 0,333 pour les affectations.*

*De nombreux collègues nous ont interpellé-e-s sur ces procédures. L'intention était de ne pas nommer sur des postes difficiles (direction essentiellement) des collègues sortant juste de formation. Nous partageons ce souci, mais la « solution » adoptée ne nous convient pas pour plusieurs raisons.*

*Tout d'abord, les collègues ayant un an d'exercice ne sont guère mieux armé-e-s pour faire face à ces postes et seront de plus inspecté-e-s cette année ;*

*D'autre part c'est une entorse aux règles du mouvement où les nominations se font en fonction du barème. De plus les collègues T1 ont ressenti un profond sentiment d'injustice et de double peine car ils n'avaient pas bénéficié de cette même protection l'an passé et auront donc, pour certains, été affecté-e-s deux fois sur ce type de poste.*

Un débat s'engage alors entre le DASEN et le SNUipp-FSU 82 sur des solutions possibles permettant de faire face aux manques de demandes au 1<sup>er</sup> mouvement sur certains postes du département.

***Nous proposons d'étudier pour le mouvement 2015 un système de bonification de points qui inciterait certains collègues plus expérimentés à les demander afin de ne pas les retrouver en « déchets » au second mouvement.***

***Le DASEN se dit prêt à envisager ce type de solution et fera lister ces postes « problématiques » par la DRH pour faire le point en CAPD ensuite.***

## → Postes à profil

*Le SNUipp-FSU82 est revenu sur le dossier des postes à profil qui se sont multipliés ces dernières années et sont autant d'entorse aux nominations sur barème ou sur diplôme qui devraient être la règle la plus large. Les avis des commissions laissent toujours aux collègues le doute sur de possibles connivences ou choix « à*

la tête du client ».

Particulièrement sur le dossier des directions d'écoles de plus de dix classes, nous avons relevé par le passé des risques sérieux de dérives.

Le DASEN argumente en affirmant que la direction d'une école de plus de 10 classes nécessite d'autres capacités que la direction d'une école de 3 classes et demande d'autres compétences que l'administration se doit de vérifier avant de nommer les collègues.



**Nous faisons alors la proposition qu'il y ait deux listes d'aptitude direction, une moins de 10 classes et une plus de dix classes. Les collègues inscrit-e-s sur ces listes participent ensuite au mouvement et sont départagé-e-s si besoin par leur barème. Le DASEN ne semble pas hostile à notre proposition et nous indique vouloir réfléchir à ces propositions pour la prochaine campagne du mouvement.**

### **→ Élections professionnelles (27 novembre au 4 décembre 2014)**

Il y aura une communication ministérielle sur ce sujet et non locale. Des facilités seront données aux collègues pour pouvoir voter dans leur école, dans les circonscriptions, ou à la DSDEN, le vote restant électronique.

*Nous avons interpellé le DASEN sur l'utilisation des adresses professionnelles par certaines organisations syndicales en contradiction avec les textes qui le proscrivent. Il prendra contact avec le niveau académique pour que la loi soit respectée.*

### **→ Consultation sur le socle commun et les programmes de maternelle**

Le mercredi 1<sup>er</sup> octobre sera une ½ journée banalisée pour travailler à la fois sur le socle commun et les nouveaux programmes de maternelle. Les enseignants d'élémentaire travailleront sur le socle et ceux de maternelle sur les nouveaux programmes. Dans la mesure du possible, les enseignants d'élémentaire sont invité-e-s à travailler avec le collège de secteur.

*Il est important de prévenir le plus tôt possible les parents et les collectivités qu'il n'y aura pas classe ce jour-là pour les élèves.*

Des précisions seront rapidement fournies par l'administration sur ces rencontres et sur les « exigences » de l'administration quant aux documents à remplir...

### **→ Non-Inscriptions d'enfants de familles sans papiers sur Montauban**

*Relayant le communiqué de RESF 82, le SNUipp-FSU82 a interpellé le DASEN sur la situation des enfants de familles sans-papiers qui se voient une fois de plus empêchés de faire leur rentrée sereinement à cause du refus de la mairie de Montauban de les inscrire. (lire le communiqué de presse de RESF)*

Le DASEN rappelle la position républicaine de l'école et de ses agents qui doivent scolariser tous les enfants. Il affirme que cependant les cas sont moins nombreux cette année que l'an passé.

*Les « cas » concernés ont sans doute une autre vision des choses.*

**Pour le SNUipp-FSU 82, Guillaume Mangenot, Denis Chaudat, représentants élus du personnel**



**SNUipp-FSU 82**

23 Grand'Rue Sapiac (Mtban)

05-63-03-57-81

06-82-30-11-88

mail : [snu82@snuipp.fr](mailto:snu82@snuipp.fr)

site : <http://82.snuipp.fr>